

Protocole des mesures pour la protection des données personnelles à l'Accademia d'Archi

Préambule

Suite à la révision de la Loi Fédérale sur la protection des données, l'Accademia d'Archi a implémenté ou renforcé différentes mesures sur le sujet avec l'accord du Comité. Le doc du gouvernement fédérale : « Protection des données dans les associations » du 12.09.24 constitue la ligne-guide de ce règlement.

Mesures et réglementations

- 1) Les données personnelles récoltées ne sont strictement utilisées que dans le cadre du fonctionnement de l'administration de l'AA.
- 2) Les données personnelles ne sont transmises à aucune autre association ou aucun autre membre sous aucune raison et/ou prétexte.
- 3) Seules les données nécessaires au fonctionnement de l'AA sont utilisées activement.
- 4) Tous les mails groupés transmis à plusieurs adresses à la fois sont en « copie caché ».
- 5) Les images et/ou vidéos ne sont publiées sur le site ou autre support de communication qu'après autorisation expresse personnelle écrite de l'intéressé.
- 6) Les documents internes de l'AA ne sont pas publiés sur le site (par ex P-V de réunion).
- 7) La durée de conservations des données personnelles pour l'utilisation ne doit pas dépasser la nécessité de la finalité de traitement ou quand il y a des dispositions légales.

Le responsable du respect de ces mesures de protection des données est le directeur de l'Accademia d'Archi.